ARBRE & PAYSAGE 32

Créée en 1990 à l'initiative d'agriculteurs, l'association a permis la réalisation de plus de 1 000 km de haies champêtres dans le département du Gers. Aujourd'hui, elle réunit plus de 750 adhérents et une équipe de 8 salariés, généralistes du Paysage, de l'Environnement et de l'Aménagement, spécialistes des techniques de l'Arbre et de la Haie.

Hormis ses actions de plantation et de gestion de l'existant, l'association assure aussi des missions concernant l'arbre hors-forêt :

- Information, sensibilisation et formation.
- Éducation à l'environnement, en milieux scolaire et extra-scolaire.
- Consultation et ingénierie : études, projets, aménagements spécifiques.
- Recherche et Développement

agréée pour la Protection de la Nature et de l'Environnement et pour l'Éducation Populaire
membre de l'AFAC-Agroforesteries (Association Française Arbres Champêtres) www.afac-agroforesteries.fr
et de l'AFAF (Association Française d'AgroForesterie) www.agroforesterie.fr

Retrouvez tous nos services et nos actions sur www.ap32.fr

arbre & paysage 32
93 route de pessan
32 000 AUCH
tél. 05 62 60 12 69

contact@ap32.fr

LES PLANTATIONS DE HAIES CHAMPÊTRES SONT AIDÉES PAR

Plantation de haies champêtres

Programme régional & département du Gers

ARBRE ET PAYSAGE 32

CONSEIL ET APPUI TECHNIQUE
TARIF SAISON 2022 - 2023

LA HAIE CHAMPÊTRE est une ligne d'arbres et d'arbustes, se développant sur un tapis de végétation herbacée et servant généralement à délimiter un espace. C'est un assemblage de végétaux d'essences et d'âges divers où se mélangent les formes, les couleurs, les senteurs.

Plusieurs espèces

Les plants issus de graines récoltées localement, adaptées au milieu et au paysage, pour bénéficier de la diversité biologique des végétaux et ainsi garantir la pérennité de l'ensemble.

Plusieurs morphologies

Des associations d'arbustes et d'arbres, composées pour votre projet.

Plusieurs rôles

En toute situation, des effets mécaniques et climatiques, biologiques et esthétiques, utiles pour tout le monde…

- stabilisation des sols, en bordure des champs, des voiries, des rivières
- protection des cultures et des élevages
- clôture et embellissement de la maison, des constructions neuves, de l'exploitation
- équipement et fleurissement des villes, des villages et de leur extension
- habitat pour la faune sauvage : les pollinisateurs, les auxiliaires et le gibier
- beauté des paysages et qualité du cadre de vie.
- production de biomasse : bois d'œuvre et valorisation des produits de taille en bois-énergie ou bois-amendement (BRF)

POINTS RÈGLEMENTAIRES

DISTANCES DE PLANTATION

La règlementation concernant les plantations entre deux propriétés voisines prévoit une distance minimale entre l'axe de la haie et la limite :

- 0,5 mètres pour une haie de moins de 2 mètres de haut
- 2 mètres pour une haie dépassant 2 mètres de haut.

Techniquement, il est préférable de ne pas planter à moins d'1 mètre de la limite.

ÉLIGIBILITÉ PAC

Les haies incluses dans les "îlots PAC" font partie intégrante des surfaces primables, tant qu'elles ne dépassent pas 10 mètres de large. Elles permettent, en outre, de satisfaire la conditionnalité (100 ml de haie = 0,1 ha de surface Environnementale).

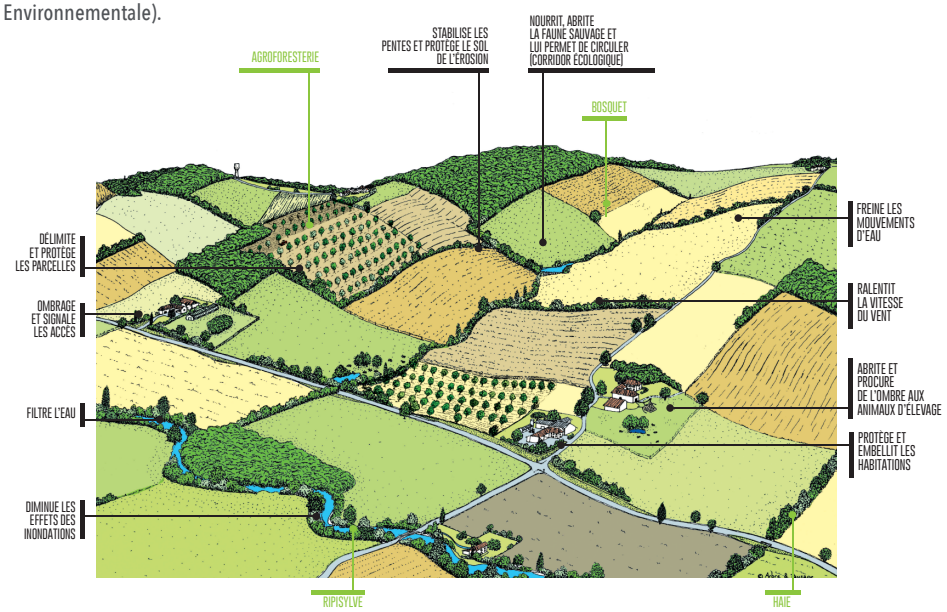

AGRICULTEURS, des services spécifiques

À l'heure où l'agriculture française s'est lancée le défi de produire plus et mieux, alors que les arbres et les haies champêtres occupent une bonne place dans le plan "Objectif terres 2020" du Ministère de l'Agriculture, Arbre & Paysage32 se propose de vous aider à replacer l'arbre au coeur de votre système de production au travers plusieurs services :

DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION / PLAN DE GESTION POUR L'ENTRETIEN DE L'EXISTANT
CONDUITE DE LA VÉGÉTATION SPONTANÉE / PLANTATIONS : HAIES, ARBRES, AGROFORESTERIE.

LES ESSENCES
D'ARBRES ET D'ARBUSTES

Les incontournables...

ALISIER TORMINAL
Sorbus torminalis

CHARME COMMUN
Carpinus betulus

CHÊNES
Quercus petraea
Quercus pubescens
Quercus robur

COGNASSIER
Cydonia oblonga

ÉRABLE CHAMPÊTRE
Acer campestris

FIGUIER
Ficus carica

FRÊNES
Fraxinus excelsior
Fraxinus angustifolia

MERISIER
Prunus avium

NÉFLIER
Mespilus germanica

NOISETIER COUDRIER
Corylus avellana

NOYER COMMUN
Juglans regia

ORMES
Ulmus minor
Ulmus resista

POIRIER FRANC
Pyrus pyraster

POMMIER FRANC
Malus sylvestris

PRUNIERS
Prunus cerasifera
Prunus domestica

SAULES
Salix caprea
Salix viminalis
Salix alba

TILLEUL
Tilia cordata

AUBEPINES
Crataegus monogyna
Crataegus laevigata

BUIS
Buxus sempervirens

CAMERISIER À BALAIS
Lonicera xylosteum

CHÈVREFEUILLE D'ÉTRURIE
Lonicera etrusca

CORNOUILLER SANGUIN
Cornus sanguinea

ROSIERS CHAMPÊTRES
Rosa canina
Rosa sempervirens

FUSAIN D'EUROPE
Euonymus europaeus

LAURIER SAUCE
Laurus nobilis

LAURIER TIN
Viburnum tinus

LILAS
Syringa vulgaris

NERPRUN ALATERNE
Rhamnus alaternus

NERPRUN PURGATIF
Rhamnus cathartica

PRUNELLIER
Prunus spinosa

SUREAU NOIR
Sambucus nigra

TROÈNE DES BOIS
Ligustrum vulgare

VIORNE LANTANE
Viburnum lantana

Plus discrètes...

AMANDIER FRANC
Prunus dulcis

AMELANCHIER
Amelanchier ovalis

ARBOUSIER
Arbutus unedo

AULNE GLUTINEUX
Alnus glutinosa

CHÂTAIGNIER
Castanea sativa

CHÊNE VERT
Quercus ilex

CORMIER
Sorbus domestica

GENEVRIER COMMUN
Juniperus communis

ÉRABLE MONTPELLIER
Acer monspessulanum

ÉRABLE SYCOMORE
Acer pseudoplatanus

PEUPLIER NOIR
Populus nigra

TREMBLE
Populus tremula

AJONC D'EUROPE
Ulex europaeus

BOURDAINE
Frangula alnus

PÊCHER DE VIGNE
Prunus persicae

FILAIRE À LARGE FEUILLE
Phillyrea latifolia

TROÈNE ATROVIRENS
Ligustrum atrovirens

VIORNE OBIER
Viburnum opulus

...D'AUTRES ESSENCES PEUVENT ÊTRE PROPOSÉES SELON LE TYPE DE PROJET...

LES ÉTAPES DE LA PLANTATION
CALENDRIER DE RÉALISATION DE VOTRE PROJET

LA VISITE-CONSEIL

dès septembre

Pour que votre conseiller technique vienne vous rencontrer sur le site à aménager, vous devez verser 75 € (qui seront déduits de votre facture finale si vous réalisez votre projet avec nous).
Lors de cette visite, votre conseiller technique vous aide à choisir les emplacements de vos plantations, le type de haie et des essences adaptées à votre projet et aux contraintes du lieu.
Suite à sa visite, vous recevez un projet personnalisé avec un devis, si le projet vous convient, vous devez renvoyer l'accord avec un acompte pour réserver vos plants.

LA PRÉPARATION DU SOL

d'octobre à mars

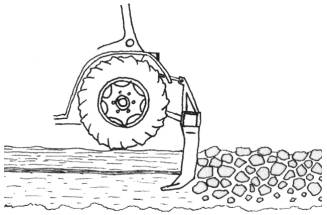

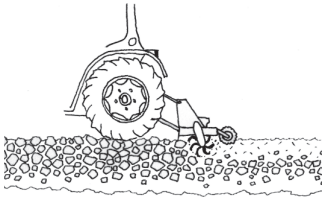

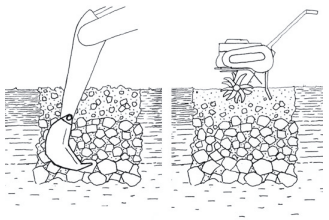

C'EST VOUS QUI PRÉPAREZ LE SOL

Une bonne préparation du sol est primordiale pour une bonne reprise et un développement optimal. Elle permet une mise en œuvre rapide du paillage et facilite la plantation.

Pour les haies, le sol doit être préparé sur 2 mètres de large
1/ travaillé en profondeur : de 50 cm à 80 cm
avec une sous-soleuse, un décompacteur ou un chisel
2/ affiné pour obtenir l'équivalent d'un lit de semence
avec une herse rotative (ou un rotavator)

Pour les arbres isolés, on réalise des "potets" :
1/ ameublir sur 1m^3 : pelle-mécanique ou tractopelle
2/ affiner la surface : motoculteur
Cette technique est aussi utilisable pour les haies

DÈS QUE LE SOL EST PRÊT VOUS DEVEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE CONSEILLER POUR LA POSE DU PAILLAGE

LES “SECRETS“ D'UNE PLANTATION RÉUSSIE

UNE BONNE PRÉPARATION DU SOL, L'UTILISATION D'UN PAILLAGE, LA PLANTATION DE JEUNES PLANTS D'ARBRES ET D'ARBUSTES D'ORIGINE GÉNÉTIQUE LOCALE

LA POSE DU PAILLAGE

d'octobre à mars

L'utilisation d'un paillage permet de conserver la structure et l'humidité du sol et de recueillir l'eau de pluie. Il limite la concurrence et facilite l'entretien.

Votre conseiller technique vient vous aider à poser le paillage 100% biocompostable avec une dérouleuse mécanique :

VOUS DEVEZ METTRE A DISPOSITION UN TRACTEUR AVEC UN CHAUFFEUR

Vous avez la possibilité d'utiliser d'autres types de paillage (paille, BRF...) parlez-en à votre conseiller technique.

LA PLANTATION

de décembre à mars

C'EST VOUS QUI PLANTEZ

L'utilisation de jeunes plants de qualité et d'essences variées localement adaptées pour une reprise et une croissance optimum dès les premières années.

Votre conseiller vous fourni vos plants et vous montre comment planter.
Si vous ne réalisez pas la plantation le jour même, vous devez mettre les plants en jauge (dans du sable humide)

LE SUIVI & L'ENTRETIEN

d'octobre à avril

Arbre & Paysage assure

- une visite-conseil l'année consécutive à la plantation et des cessions collectives de formation à la taille et à l'entretien de la haie les 2 années suivantes.
- la garantie des plants de haie pendant 3 ans (sous réserve de retour de la fiche de suivi)

LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN ANNUEL RESTENT À VOTRE CHARGE : faucher aux abords de la haie, arracher l'herbe au pied des plants, protéger la haie des attaques des rongeurs et chevreuils...

TARIFS POUR LES PROJETS DE HAIES RÉALISÉS DANS LE GERS (AU MÈTRE LINÉAIRE)

ACCOMPAGNEMENT À LA PLANTATION - SAISON 2022-2023

LE TARIF EST DÉGRESSIF	HT (/ml)	TTC (/ml)	*coût final après déduction de l'aide de la FDC32**	
			HT (/ml)	TTC (/ml)
En dessous de 100 mètres	5,00 €	5,61 €		
entre 100 et 200 mètres	3,90 €	4,40 €		
entre 200 et 400 mètres	3,60 €	4,07 €	2,60 €	3,07 €
plus de 400 mètres	2,80 €	3,19 €	1,80 €	2,19 €

** Sont éligibles les haies de plein champ de plus de 200 mètres, sous réserve de validation par la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers (FDC 32) et dans la limite des crédits affectés. L'aide vous est versée par la FDC 32 après règlement de la facture à Arbre & Paysage 32.*

Dans le cadre du programme régional de plantations de haies, les participations financières de la Région Occitanie, du Département du Gers, de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers et de l'AFAC-Agroforesteries, permettent d'abaisser ce coût, initialement fixé à 8,05€ HT par mètre linéaire.

LE FORFAIT COMPREND :

- une visite-conseil personnalisée **(sous réserve de versement d'une provision de 75 €)**
- la fourniture des plants d'origine locale et du paillage biodégradable
- l'aide au déroulage du film de paillage (Pour les projets de plus de 100 mètres)
- le suivi de la plantation sur 3 ans

RESTENT À VOTRE CHARGE :

- les travaux de préparation du sol
- le déroulage du paillage avec l'aide de notre technicien
- les travaux de plantation
- l'entretien régulier

Arbre & Paysage 32 vous accompagne aussi pour tous vos projets de plantation "hors-forêt" : parcs, plants isolés, alignements, boisements champêtres, agroforesterie...) un devis sera établi pour chaque cas.

LORSQUE VOUS RÉALISEZ UNE PLANTATION, VOUS ADHÉREZ À L'ASSOCIATION POUR UNE DURÉE DE 3 ANS ET POUR LA SOMME DE 25€ TTC/AN (SOIT 75€).